36

Commission permanente Séance du 27 février 2023



Rapporteur : M. LENFANT 47699

11 - Mobilités

RD 48 Liaison Bourg-des-Comptes - Crevin (RN 137) - Requalification de la voie et création d'une voie douce - Convention liée à la modification du réseau de distribution publique de gaz

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 29 août et 5 décembre 2022 ;

Expose:

L'aménagement de la RD 48 entre Bourg-des-Comptes et la RN 137 (commune de Crevin) a été déclaré d'utilité publique le 14 décembre 2010, déclaration prorogée par arrêté préfectoral le 20 octobre 2015.

Route départementale de catégorie B, la nouvelle configuration de la RD48 a pour but d'améliorer la sécurité, de favoriser les déplacements alternatifs à l'usage des véhicules motorisés et de faciliter la desserte à l'aire de covoiturage et à la RN 137.

Les travaux envisagés nécessitent, entre les PT 56 et PT 120 (cf. plan annexé à la convention), le déplacement sur 1 650 m du réseau gaz existant (pose de 1 654 m de PE 160) et l'abandon de 1 650 m de PE 160 MPB 2008 avec ouverture de 32 fouilles de ventilation). Un robinet vanne et les purges associées seront aussi renouvelés.

Il est nécessaire de passer une convention avec GRDF qui a pour objet de déterminer les modifications de réseaux de distribution de gaz et de préciser le financement, les missions de maîtrise d'ouvrage ainsi que les responsabilités qui en découlent dans l'exécution et le déroulement des travaux.

A noter que l'intégralité des coûts de ce déplacement des ouvrages de distribution publique de gaz sera prise en charge par GRDF.

Décide:

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et GRDF, relative au déplacement sur 1 650 m du réseau existant, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote:

Pour: 54 Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID: CP20231091

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation